

Projet de Territoire du Plateau Nord 2020-2026

Au Nord Est de la Métropole de Lyon, en prolongation de la colline de la Croix Rousse, s'étale un plateau limoneux et alluvionnaire historiquement agricole avant de devenir un lieu de villégiature de Lyonnais fortunés. Depuis 1950, ce territoire est marqué par une urbanisation accrue et l'accélération depuis le début des années 2000 du phénomène métropolitain qui concerne désormais autant Caluire que Rillieux-la-Pape ou Sathonay-Camp.

Cette attractivité du plateau nord implique de répondre à deux enjeux majeurs :

- Garantir aux habitants le plus souvent possible un accès aux fonctions premières d'une ville, à un 1/4h de temps de déplacement ;
- Inscrire ce territoire en mutation dans une urbanisation douce et maîtrisée basée sur une transition énergétique vecteur de croissance économique.

Entité de 100 000 habitants à l'horizon 2030, le territoire doit penser un projet transversal, qui se décline en termes de mobilité, d'habitation, de préservation de l'environnement et du cadre de vie, de proximité d'offres de services et de localisation d'activités économiques, commerciales et agricoles.

1. Soutenir les mobilités de demain.

La question des mobilités est particulièrement prégnante, largement impacté par les flux pendulaires Ain, Val de Saône → Lyon, Villeurbanne. Ainsi, penser la mobilité revient à réfléchir sur deux niveaux, qui peuvent évidemment se croiser : les déplacements inter-territoire d'une part et les déplacements infra, d'autre part.

1.1. Prioriser le plan vélo

1.1.1. Étendre les réseaux cyclables

L'objectif est d'assurer un maillage complet du territoire, permettant d'assurer la continuité des liaisons nord/sud et est/ouest. Dans cette perspective, la réalisation de l'anneau bleu, repoussée à de multiples reprises et assurant une liaison vers Lyon et Villeurbanne apparaît comme prioritaire.

1.1.2. Assurer l'interconnexion des territoires, la continuité des parcours et la modularité des moyens

Pour être adoptées par les usagers les mobilités douces doivent démontrer une fonctionnalité supérieure à l'usage de la voiture individuelle. Fluidité, économie de temps, absence de rupture dans les parcours et les cheminements doivent être la norme tout comme garantir la sécurité des déplacements par des aménagements adaptés. Pour ce faire, il s'agira de procéder aux réaménagements suivants :

Pour Caluire et Cuire :

- La suppression de l'Autopont Poincaré

- Le Chemin Petit (tronçon Crépieux/Leclerc) : réfection de voirie et piste cyclable dans le prolongement de la tranche 1
- La rue Coste (tronçon place J.Ambre/ place Jules Ferry) suite aux programmes immobiliers
- L'avenue Général de Gaulle (tronçon place de la Bascule/rue Lassagne) et la rue Lassagne : requalification avec notamment sécurisation de la sortie des élèves du collège, GS J.Verne transféré, stationnement et pistes cyclables
- L'élargissement de la rue de l'Oratoire
- Avenue Marc Sangnier/avenue Beauséjour/voie verte : aménagements des abords du lycée

Pour Rillieux-la-Pape :

- de requalifier le rond-point Charles de Gaulle pour l'intégrer notamment dans le parc linéaire et procéder à la prolongation d'une autoroute verte ;
- de redresser l'avenue des nations pour la raccorder au chemin de la croix et assurer ainsi une continuité cyclable jusqu'au fort de Vancia ;
- de réaliser le raccordement entre la rue Salignat et la rue de la république pour mieux dessiner le parc Brosset et promouvoir une traversante verte dans le cadre du projet cœur de village ;
- de réaménager la place de Verdun afin de la rendre accessible aux vélos et aux piétons par notamment l'élargissement des voies cyclables et trottoirs ;
- de réaliser un raccordement entre l'avenue Victor Hugo et la rue Terres Bourdin afin d'assurer le développement du secteur ;
- de prendre en charge la réhabilitation du Boulevard Marcel Yves André compte tenu de son état très dégradé.

Pour Sathonay- Camp :

- Interconnexion entre la voie verte et Fontaine sur Saône en passant par le mail paysager
- Création de pistes cyclables sécurisées pour se rendre au groupe scolaire Louis Regard.

1.1.3. Aides aux usages

Le retour à la pratique du deux-roues doit être accompagné pour en favoriser le développement et en réduire le coût pour les utilisateurs. Cela peut autant passer par le renforcement des aides à l'acquisition ou à l'adaptation de vélos à assistance électrique comme par une sensibilisation accrue aux conditions de circulation en milieu urbain par des stages thématiques.

Pour Sathonay-Camp:

- obtention de 3 stations vélos (Gare, place Joseph Thévenot, quartier Castellane)

1.2. Réduire les durées de transport

La circulation automobile de transit impacte fortement le territoire. Sans vouloir exclure a priori ce mode de transport, il faut assurer le développement d'une offre qui contribue, par sa qualité et sa rapidité, à offrir une alternative compétitive, à la traversée du territoire.

1.2.1. Lutter contre la paralysie des transports de surface par le prolongement d'une ligne de métro

Les moyens de transports en surface sont souvent paralysés. Mouvements pendulaires avec plus de 30 000 véhicules par jour venant de la plaine de l'Ain, lignes de bus orientées Est-Ouest sans liaison nord-sud, intra-communale ou circulaire, absence de parking relais sont les aspects les plus saillants de cet état dégradé des mobilités sur le plateau nord. Lorsqu'en surface les aménagements sont insuffisants il faut surmonter les difficultés en passant par le sous-sol et prolonger une ligne du métro actuel. Cette solution s'impose et le potentiel de voyageurs (étude Sytral) est avéré et significatif.

1.2.2. Réhabiliter le ferroviaire

L'équipement du territoire du plateau nord en gare ferroviaire est illustratif des potentiels existants et non exploités. Les gares de Sathonay-Rillieux, Crépieux et Caluire Saint-Clair offrent et offriront des liaisons simples, rapides et interconnectées vers le nœud de la Part Dieu en 10 minutes maximum. L'investissement des collectivités métropolitaines et régionales sur ce point s'impose pour trouver une solution à la reconfiguration du centre d'aiguillage.

1.3. Recourir aux énergies bas-carbone

L'automobile ne doit être vue comme une ennemie à abattre mais bien comme un moyen qui conserve sa pertinence et son utilité dans de nombreuses situations. La formule du « tabula rasa » est irréaliste. Pour autant, il est nécessaire d'inciter fortement à décarboner le parc automobile en soutenant les énergies alternatives au pétrole. Des solutions existent et les implantations doivent être favorisées.

1.3.1. Soutenir les nouveaux carburants (GNV, Hydrogène)

Connus de longue date, le GNV et l'hydrogène sont des carburants qui ont souffert de positionnement craintif de la part des grands fournisseurs d'énergie. La trop grande dépendance aux hydrocarbures doit inciter les collectivités locales et plus particulièrement les plus grandes à montrer l'exemple par le développement assumé de stations GNV et hydrogène sur des parcelles de 1 000 m² environ même si l'offre des constructeurs automobiles est en devenir. La commune de Rillieux-la-Pape est déjà engagée dans cette orientation par le recours à une micro-station mais l'extension de cette expérimentation actuelle ne pourra se faire sans l'appui métropolitain.

1.3.2. Stations de recharge électriques (puissance et accessibilité)

Un soutien à l'installation de stations de recharge performantes doit être réaffirmé. Actuellement, les équipements installés sont une avancée mais leur puissance et rapidité de chargement sont insuffisantes pour concurrencer directement l'automobile traditionnelle. Un objectif tel qu'une recharge d'un véhicule électrique de moyenne gamme sur une borne en 1 heure maximum doit être affiché afin de promouvoir l'innovation industrielle plus que les effets d'annonce. Avec ce niveau de performance une exonération des droits de place sur le domaine public pourrait être accordée.

1.3.3. Renouveler les parcs automobiles (administrations, entreprises)

L'exemplarité des administrations publiques est aussi un vecteur essentiel à mobiliser pour favoriser l'appropriation par les habitants des nouveaux modes de déplacement. Les collaborateurs des collectivités locales sont aussi des habitants et donc des conducteurs. Aussi, le renouvellement complet des parcs automobiles vers l'utilisation d'énergie alternative comme l'hydrogène, l'électrique ou le GNV peut avoir un effet positif sur la métropole toute entière.

2. Construire un territoire durable

La Métropole du Grand Lyon fait partie des territoires les plus en tension par rapport à la question du logement. L'accroissement démographique, la décohabitation, la raréfaction du foncier pour construire sont autant d'enjeux qui se répercutent inévitablement sur le logement. Aussi, cette question doit être vue avec un « grand angle » afin d'engager des actions concrètes sur la recherche d'une moindre artificialisation des sols, d'économie de surface, de réhabilitation de l'existant ou d'intégration de la nature et de l'agriculture en ville.

2.1. Construire un habitat préservant l'environnement

2.1.1. Compléter le PLUH par des préconisations par territoire

Les trois collectivités se sont engagées vers le renforcement des règles de construction et d'habitat inscrites au PLUH. Ce choix passe par l'élaboration de cahiers de prescriptions qui n'auront pas de valeur juridique mais pourront servir d'axes de travail avec les promoteurs immobiliers.

Une innovation serait de pouvoir leur donner, sur le territoire de la Conférence Territoriale des Maires, une force probante.

Des études particulières doivent permettre d'examiner les possibilités induites par l'évolution et la mutabilité des quartiers :

Pour la ville de Caluire et Cuire :

- Rue Coste (entre place J.Ferry et Capot) : zones Urm
 - Accessibilité Bissardon : mutabilité rue Royet et extension des réseaux (eau, assainissement et EDF)
 - Centralité de Vassieux – foncier du Diocèse et Habitat et Humanisme
- Pour la ville de Rillieux-la-Pape (hors ZAC de Sermenaz, Bottet et Alagniers)

Pour Rillieux-La-Pape :

- Secteur du loup pendu avec l'aménagement d'un nouveau éco-quartier ;
- Secteur verdun-clos ponet avec l'aménagement du parc Brosset.

Pour Sathonay-Camp :

- Limitation de la constructibilité de la Commune afin de permettre de gérer l'afflux de la nouvelle population et d'adapter les équipements publics durant ce mandat.
- Volonté de conserver le résidentiel à Sathonay-Camp
- Limiter les constructions autour de la Gare de Sathonay/Rillieux

2.1.2. Encourager la construction de bâtiments à énergie positive

Les exemples comme la tour Elithis à Dijon ou à Strasbourg démontre que l'habitat collectif producteur d'énergie est possible. Des appuis et soutiens particuliers par la Métropole en lien avec d'autres partenaires (ADEME) pourraient être établis afin d'encourager leur construction et leur diffusion sur les territoires volontaires « zéro carbone ».

Pour Caluire et Cuire, il s'agira de déterminer les conditions de mise en œuvre d'un Écoquartier du Centre Bourg et pour Rillieux-la-Pape de prendre en compte dans les processus d'instruction des permis de construire des nouvelles prescriptions en matière environnementale.

2.1.3. Bio-sourcer les matériaux de construction

Trop souvent, les constructions métropolitaines ne se soucient pas de l'origine des matériaux utilisés et participent à la dégradation de l'environnement. Le dispositif Ecozero'v applicable aux maisons individuelles et habitats collectifs pourrait être renforcé grâce à des bonus plus attractifs et un élargissement à l'entreprise et aux administrations locales (communes membres de la métropole) afin de faire le pari de l'exemplarité.

2.1.4. Encourager la rénovation des bâtiments

Pour Sathonay- Camp :

- Aider la rénovation énergétique de nos bâtiments publics vieillissants et énergivores : école maternelle, Mairie, Poste, salle des fêtes, salle de basket

2.2. Améliorer la biodiversité

Retrouver la place de la nature en ville est une évolution plébiscitée par les habitants mais souvent le problème de l'entretien des espaces naturels se pose car les usagers ne souhaitent pas en avoir la charge.

2.2.1. Valoriser les espaces boisés, et accompagner les propriétaires

Qui ne souhaitent pas gérer les espaces boisés et végétaux remarquables ? Pour autant, on ne peut que constater le manque de savoir-faire et d'orientations claires sur ce sujet. Un espace boisé s'entretient et participe à l'attractivité d'un territoire. La mise en place d'une expertise des collectivités en la matière serait un atout du territoire au profit des propriétaires concernés.

2.2.2. Favoriser le développement des jardins familiaux et partagés

Jardins « ouvriers », jardins partagés, les aspirations vers ces types d'aménagements sont fortes pour les habitants du plateau nord. L'offre doit s'enrichir et ne pas être réservée à une catégorie trop restreinte de la population. L'appui aux apprentis jardiniers doit être renforcé et tenir compte des situations sociales qui peuvent pousser certains à considérer les jardins comme des sources de revenu d'appoint.

Pour Sathonay- Camp :

- Aide à la création des premiers jardins partagés à Sathonay-Camp.

2.2.3. Rendre la ville à la nature en identifiant et préservant les îlots de biodiversité, en assurant la prise en compte des continuités écologiques, en luttant contre les îlots de chaleur

Murs végétaux, circulation de l'eau, amélioration de l'habitat des insectes pollinisateurs, maintien des populations d'animaux sauvages dans les espaces naturels sont autant d'action à encourager pour remettre de la biodiversité dans l'espace urbain. Les trois communes du Plateau Nord s'engageront résolument dans un label « biodiversité ».

Pour la commune de Caluire et Cuire, il convient également de conduire des études adéquates sur les grandes propriétés du quai Clemenceau

Rétablir un accompagnement des copropriétés de Rillieux-la-Pape vers la rénovation énergétique et la lutte contre les îlots de chaleur.

Pour la Commune de Sathonay-Camp, sur le boulevard Castellane et place Mairie création d'îlot de fraîcheur et développement de murs végétalisés sur les bâtiments publics et jardin pour enfants.

2.3. Développer l'agriculture urbaine

Le retour en force de l'agriculture urbaine répond à plusieurs enjeux dont la recherche d'économie de carbone mais aussi une meilleure connaissance de la provenance des produits pour une meilleure sécurité alimentaire. Aujourd'hui on sait aussi que l'alimentation est au cœur des problématiques de santé des catégories sociales les plus défavorisées. Des solutions existent et peuvent être mises en œuvre entre communes et métropole.

2.3.1. Créer des fermes urbaines en innovant dans la recherche appliquée en matière d'agroforesterie urbaine

La monoculture n'est pas nécessairement synonyme de productivité. D'autres formes d'exploitation des terres agricoles existent. Elles peuvent aussi se développer en milieu urbain comme celle qui consiste à associer les arbres, les cultures traditionnelles, les animaux d'élevage afin de promouvoir une exploitation raisonnée des sols.

Pour la Ville de Caluire et Cuire, c'est le projet de ferme expérimentale sur la Terre des Lièvres qui doit s'inscrire dans cet axe

Ainsi que le soutien au projet « Quartiers Fertiles » déposé auprès de l'ANRU sur la plaine des Semailles à Rillieux-la-Pape.

2.3.2. Rapprocher les productions agricoles et maraîchères du plateau nord des consommateurs en accompagnant le développement de circuits courts

Les circuits courts sont un enjeu économique en favorisant les productions locales mais aussi environnemental par la limitation de la consommation énergétique et enfin social par l'amélioration de l'accès à une alimentation saine pour les personnes en difficulté sociale.

Le territoire du plateau nord dispose sur ce point d'un potentiel particulièrement fort grâce à ses cultures maraîchères, ses champignonnières (ensemble fortifié de Caluire et Fort de

Vancia) et ses expérimentations. Un projet d'envergure peut être initié jusqu'à irrigué le 4^e arrondissement de Lyon en prolongement du plateau alluvionnaire.

2.4 Améliorer le cadre de vie

Il s'agit principalement de créer ou rénover des espaces urbains de proximité, qui favorisent le vivre ensemble et qui sont pour la commune de Caluire et Cuire, les suivants :

- La requalification de la place Christophe Collomb ;
- La requalification de la place de Crépieux ;
- La requalification du Square Elie Vignal.

Pour Sathonay-Camp : finaliser le mail paysager : création d'un square au bout du mail en lien avec la finalisation de l'arboretum à Sathonay-Camp

3. Avec la Métropole pour des équipements au plus près des territoires

Notre territoire bénéficie d'équipements structurants qu'il faut renforcer afin de répondre à un accroissement de la densité urbaine et à des besoins de services et de loisirs d'une population mixte, aux âges différents ayant des habitudes de consommations et de loisirs variées.

3.1. Assurer la mise à niveau et la construction de nouveaux équipements de compétence métropolitaine

L'enseignement de qualité et les conditions d'accueil des élèves sont au cœur des préoccupations des habitants. Pour la commune de Caluire et Cuire, il s'agira donc de veiller à la restructuration du collège Sénard.

La commune de Sathonay-Camp est prête à accueillir un collège avec gymnase sur le tènement de l'hôtel de commandement appartenant à la Métropole de Lyon.

3.2. Mettre à niveau les équipements culturels du plateau nord

Les médiathèques de Caluire et de Rillieux-la-Pape sont des équipements d'importance aptes à répondre aux besoins d'accès à la lecture publique et aux savoirs en général. Le souhait de créer un musée des sciences médicales sur Rillieux-la-Pape ou encore la volonté partagée à l'échelle du plateau d'assurer la protection des patrimoines marquent la nécessité d'investir la culture. De même, le Radiant, le Centre Chorégraphique National ou encore les Maisons de la Jeunesse et de la Culture illustrent la richesse des équipements. Pour autant, un investissement supplémentaire devrait permettre de moderniser les bâtiments, évoluer vers de nouvelles scénographies ou d'offres consolidées au profit du territoire et de la métropole. Enfin, il s'agira également de conduire une étude sur le potentiel touristique et culturel de l'Usine des Eaux de la Ville de Caluire.

La commune de Sathonay-Camp va s'inscrire dans l'accès à la lecture public par l'intermédiaire d'une nouvelle médiathèque en réseau avec celles du plateau nord. Le souhait de la Ville de Sathonay- Camp est d'accueillir l'école du cirque de la Ville de Lyon au parc du Haut de la Combe pour marquer l'identité et contribuer au rayonnement culturel du plateau nord.

3.3. Faciliter les pratiques sportives et urbaines

Les pratiques sportives évoluent et s'adaptent à de nouveaux besoins de dépassement et de performance des amateurs. Outre le renforcement des sports populaires (football, rugby, tennis, tennis de table, avirons...) en facilitant l'accès à un club d'aviron pour les habitants de Sathonay- Camp, le territoire du plateau nord doit pouvoir accueillir des équipements facilitant la glisse urbaine, le trail urbain ou encore des initiatives appréciées par les populations les plus jeunes comme les « boxwars » ou les « Parkours ». Un fonds inter-collectivités facilitant le développement des sports émergents doit pouvoir voir le jour.

3.4. Répondre aux nouveaux besoins d'animations des jeunes hors temps scolaire

En parallèle à la sacralisation du temps scolaire et à son engagement vers le numérique et le digital (TNI, Tablettes, offres logicielles), une attention particulière doit être portée au temps périscolaire afin de compléter l'offre éducative autour de l'enfant et de ne plus ouvrir la porte au sentiment qu'en dehors de l'enceinte scolaire, il n'y a plus de règles sociales. Aides aux devoirs, citoyenneté, soutien parental, continuité du parcours de l'enfant de la maternelle au collège puis au lycée sont à traiter en complémentarité sans aucune prédominance d'une institution sur l'autre mais en parfaite complémentarité dans le cadre de contrat éducatif local enfin élaboré à l'échelle intercommunale consolidé d'un réseau local des Maisons de la Famille et de la Parentalité.

4. Des services augmentés aux habitants et aux entreprises

La densification douce, avec l'accroissement de la population, entraîne nécessairement une forte évolution des services aux habitants et aux entreprises. La mixité sociale et des niveaux socioprofessionnels hétérogènes impliquent d'encourager le foisonnement de l'offre associative et de densifier l'accompagnement fait aux entreprises dans un contexte économique qui s'annonce particulièrement difficile dans les mois à venir.

4.1. Faciliter les mises en réseau des associations

4.1.1. Créer un réseau des Maisons des Associations

Chaque commune du plateau nord a mise en œuvre ou affiche la volonté de permettre au monde associatif de rebondir au regard de la baisse continue de l'engagement bénévole, du manque de volontaires pour assumer des responsabilités associatives ou encore de partager les moyens à leur profit.

4.1.2. Rendre accessible aux habitants toute l'offre associative du Plateau

Nord

Une communication partagée sur la totalité de l'offre associative du plateau nord devra être engagée en s'appuyant notamment sur le « Pass Trabool » de la Métropole.

4.1.3. Instaurer une adhésion unique à un bouquet d'offres associatives suivant ses besoins

L'abonnement unique à plusieurs bouquets de services serait un moyen concret d'encourager les synergies associatives et les mixités de population.

4.2. Mettre en synergie des politiques culturelles locales

4.2.1. Partager nos médiathèques

Une mise en réseau des collections, des services et des abonnements permettrait non seulement d'intégrer la bibliothèque de Sathonay-Camp mais d'offrir aux habitants un bouquet lecture publique particulièrement attractif pour l'ensemble des habitants du plateau. La prochaine ouverture de la nouvelle médiathèque de Rillieux-la-Pape permettrait de reprendre les efforts de mise en synergie précédemment initié.

4.2.2. Garantir la présence de cinémas dans nos quartiers

Cette approche partagée peut être également étendue à d'autres équipements comme un travail de mise en réseau de la programmation cinématographique voire même de la billetterie. Une étude sur la création d'une société de gestion commune de ce type d'équipements pourrait également être entamée.

4.2.3. Faire contribuer nos salles de spectacles au rayonnement métropolitain

Enfin, plusieurs salles de spectacles existent dont le Radiant qui contribue particulièrement au rayonnement métropolitain. Une politique plus affirmée de soutien à ces structures est à imaginer avec la Métropole.

4.3. Consolider l'attractivité économique du plateau nord

4.3.1. Renforcer le rôle et les moyens des regroupements d'entreprises (PERICA)

Face à aux importantes difficultés économiques qui se présentent et se présenteront dans les prochains mois, les entreprises doivent renforcer leur lien et développer des mutualisations de compétences dans un esprit « cluster ». Des outils comme « PERICA » sont bien entendu parfaitement adaptés et doivent élargir leur périmètre d'intervention tout comme leur capacité à établir un lien avec les collectivités publiques (commande publique, insertion, offre foncière...).

4.3.2. Dégager de l'offre foncière pour les PTE et PME créatrices d'emplois

La densification douce envisagée à l'échelle du plateau nord ne doit pas être exclusivement tournée vers le logement même si la demande est forte. Certes, plusieurs projets sont en cours d'établissement pour offrir des nouveaux fonciers à l'activité économique (Terres Bourdin, Osterode) mais les besoins sont récurrents et il est nécessaire de se donner des perspectives communes dès aujourd'hui y compris par la réhabilitation de zones vieillissantes afin d'éviter que les entreprises puissent trouver du foncier disponible juste en dehors du périmètre métropolitain et profiter de ses infrastructures sans contribuer à leur charge financière.

4.3.3. Partager la compétence développement économique dans un GIP dédié aux installations d'entreprises sur le Plateau Nord

Compte tenu de ses enjeux significatifs, il apparaît nécessaire voire indispensable de mettre en commun les ressources et moyens de nature à répondre aux besoins des

entreprises. La création d'un GIP à l'échelle humaine et impliquant directement le niveau communal serait de nature à satisfaire cette exigence.

5. Promouvoir un service public en proximité

Malgré les compétences élargies de la Métropole, les communes sont toujours les interlocuteurs de la proximité aux yeux des habitants avec des capacités de réactivité et de souplesse pour le plus grand bénéfice des habitants.

5.1. Un budget métropolitain territorialisé et significatif

La Métropole du Grand Lyon, collectivité de plein exercice, doit poursuivre les expérimentations institutionnelles. Ainsi, la métropole peut entretenir des relations plus directes avec les usagers de ses services et habitants mais le développement de ces liens plus direct ne doit pas se faire au détriment de ceux mis en place avec les communes « membres » de la Métropole.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la Métropole prévoit et dédie une enveloppe de 100 euros par habitant dans son budget global.

5.1.1. Mettre en place un budget co-construit par CTM

Parmi les possibilités, la constitution d'un budget participatif peut s'établir directement avec les habitants mais ce type de budget est aussi envisageable et nécessaire avec les communes. Ce budget participatif intercommunal (comme avec les habitants d'ailleurs) se ferait dans le cadre de la Conférence Territoriale des Maires.

5.1.2. Déconcentrer la gestion des enveloppes budgétaires

Suivant le même principe, des enveloppes budgétaires (FIC/PROX ; PPI ; Propreté urbaine ; signalisations routières et feux tricolores, plan vélos...) peuvent être gérées en mode déconcentré au plus près des besoins des communes et des territoires. Ainsi, un budget métropolitain serait géré au niveau des CTM.

5.2. Agir en délégation de la métropole

Les délégations prévues par la loi MAPTAM ne sont pas obligatoirement faites des communes vers la métropole. L'inverse est aussi possible bien que cela ne soit jamais arrivé depuis la création de cette nouvelle institution en 2015.

5.2.1. Garantir la propreté urbaine.

Des conventions de gestion des espaces complexes ont été signées sur plusieurs secteurs nécessitant une unicité de maîtrise d'ouvrage. Les communes sont les plus à même de piloter au plus près des habitants et des besoins cette compétence. Un élargissement du recours à ces conventions pour positionner les communes comme interlocuteur privilégié est essentiel.

5.2.2. Lutter contre l'habitat indigne

A l'équivalent des questions de propreté, la lutte contre l'habitat et notamment les prises en charge des situations de périls relèvent avant tout d'une intervention des communes. Pour autant, la compétence est devenue métropolitaine. La délégation de cette

compétence aux communes grâce à des conventionnements tels qu'ils pouvaient exister jusqu'en 2016 a prouvé l'efficacité de ce mode de fonctionnement.

Pour Sathonay-Camp : reconstruire le parc de logements sociaux indignes en lien avec le bailleur social DYNACITE et la Métropole de Lyon :

- avenue Paul Delorme
- avenue de Pérouges aménagé en écoquartier

5.2.3. Gérer la police de la circulation

La délégation de la police de la circulation aux communes permettrait suivant le même processus d'éviter les situations de concurrence des polices spéciales entre le Président de la Métropole et le Maire dans le respect des dispositions applicables aux itinéraires stratégiques et de grands gabarits.

6. Ne pas oublier les solidarités

La Métropole est devenue une institution aux compétences multiples dont un grand nombre relèvent d'un département. Cette situation hybride ne doit toutefois pas conduire à délaisser certaines solidarités au profit d'autres et à oublier l'esprit de l'intercommunalité.

6.1. Agir sur l'ensemble des quartiers politique de la ville (QPV et QVA)

Comme première illustration, les efforts faits pour les Quartiers Politiques de la Ville ne doivent pas se faire au détriment des Quartiers de Veille Active. Les besoins en restructurations et réaménagements sont aussi nécessaires et peuvent prévenir les dégradations des espaces publics. Un seul et même Contrat de Ville pourrait être conclu à l'échelle du Plateau Nord.

6.2. Retrouver l'esprit de l'intercommunalité

Le développement d'initiatives communes et de mutualisation « gagnant-gagnant » pour rendre un territoire attractif sont les fondements de l'intercommunalité. Il ne s'agit pas de se contenter de mettre des compétences côte à côte mais bien de développer des synergies utiles. Plusieurs exemples existent en matière de DPO, fourrières animales, Territoire Zéro Chômeur... La contractualisation par CTM est un outil à mobiliser.

6.2.1. Mutualiser les moyens entre les communes du Plateau Nord

La Métropole ayant changée de nature institutionnelle et en déclinaison du principe de subsidiarité qui doit guider l'action publique territoriale une coopération infra-communale est possible.

Pour la Ville de Sathonay-Camp : il est demandé des permanences des services sociaux de la maison de la Métropole (assistante sociale, PMI, insertion....) dans les locaux de la Ville.

6.2.2. Instaurer une Conférence annuelle et Intercommunale du Territoire

Dans cet esprit les communes membres de la Conférence Territoriale des Maires du Plateau Nord de la Métropole du Grand Lyon vont instituer une Convention Annuelle de

l'Entente Intercommunale afin de prendre des positions uniques sur les plus grands sujets de cet ensemble de bientôt 100 000 habitants.

6.2.3. Développer une vraie solidarité financière entre communes

Des outils financiers communs comme l'initiative prise par la commune de Rillieux-la-Pape sur la création d'un Fonds de Dotation destiné à promouvoir le mécénat sont possibles. Cela peut aussi prendre la forme de demandes d'emprunts concomitantes, de groupements d'achats, de partage et d'échanges de matériels.

6.3. Mettre les missions locales au centre de l'insertion des jeunes

L'emploi des jeunes va devenir un enjeu encore plus crucial dans les prochains mois. Un effort collectif autour des missions locales doit être initié afin d'élargir les moyens, les modes de prise en charge et d'accompagnement des publics jeunes en insertion ou en recherche d'emplois.

6.4. Un parc social à imaginer l'échelle du plateau nord

Le parc social est aujourd'hui évalué à l'échelon communal. Ce critère ne correspond pas à la réalité des déplacements, des lieux de consommations et de travail des populations les plus fragiles habitant ce type de parc. Une approche intercommunale serait de nature à mieux appréhender la question et à développer des solutions idoines. A titre d'illustration, le plateau nord regroupe ainsi 10 644 logements sociaux, chiffre significatif au niveau métropolitain.

7. Les projets d'intérêt métropolitain

Certains projets impactent fortement les territoires concernés, et doivent être pris en compte pour imaginer des évolutions possibles dans la suite de leur réalisation. Pour les trois communes du Plateau Nord, le projet de Réseau de chauffage urbain va impacter lourdement les voiries et à ce titre devrait donner lieu à une remise à niveau globale, intégrant les nouveaux usages.